

PARTICIPATION DU PUBLIC AU PROJET DE ZONE D'ACTIVITÉS LA SALMAGNE

AVIS A CARACTÈRE MÉTHODOLOGIQUE

Mission décidée au titre de l'article L 121-1

Avis rédigé par

Jean-Louis Laure et Anne-Marie Royal

JUILLET 2025 – MARS 2026

Remise de l'avis le 13 avril 2026



Table des matières

Le rôle des garants et garantes dans les missions de conseil L121-1	5
Synthèse de l'avis méthodologique.....	6
Fiche d'identité du projet objet de la mission.....	7
Demandeur de la mission d'appui méthodologique	7
Objet de la demande de conseil	9
Objectifs du projet pour lequel un avis méthodologique a été sollicitée	4
Coût du projet	4
Les principaux éléments de la mission de conseil	5
Les préconisations issues de la mission de conseil à destination du demandeur	6
Les préconisations de la garante et du garant (développées ci-après) ont porté notamment sur.....	6
Contexte de la mission.....	7
Les conditions de la saisine de la CNDP.....	7
Un projet « à deux étages », porteur de confusion et de malentendus	8
Décision de la CNDP.....	10
Organisation et déroulement de la mission.....	11
Relations avec le porteur de projet.....	11
Étude de contexte	11
Calendrier de la mission.....	12
Principaux enseignements de l'analyse de contexte.....	13
Une contestation principalement centrée sur la méthode.....	13
Une critique de la pertinence du projet industriel	14
Inadéquation entre qualifications recherchées et compétences du territoire	14
Des conditions d'accueil insatisfaisantes et une faible attractivité du territoire	15
L'inadaptation de la Salmagne à une implantation industrielle	15
Une conscience partagée des déséquilibres territoriaux et une résignation au projet « sous conditions »	17
Préconisations et conseils de la garante et du garant pour l'information et la participation du public	19
Établir des règles du jeu claires, partagées et respectées par tous.....	19
Présenter les fondamentaux du projet de développement économique et son articulation spatio-temporelle.....	19

Élargir le débat à tous les publics et parties prenantes.....	20
Ouvrir le débat sur l'opportunité et les alternatives.....	21
Saisir la CNDP sur le projet industriel.....	22
Annexes	23
Annexe 1 – Sollicitation de la CNDP.....	24
Annexe 2 - Décision de la CNDP.....	27
Annexe 4 - Lettre du préfet de région des Hauts de France	28
Annexe 5 - Liste des entretiens	28

La mission de conseil et appui méthodologique

Le présent avis est rédigé par la garante et le garant désignés par la Commission nationale du débat public (CNDP) pour une mission de conseil et appui méthodologique. Il est communiqué par les garants dans sa version finale le 13 avril 2026, sous format PDF non modifiable, au demandeur de la mission.

Il est publié simultanément sur le site internet de la CNDP (<https://www.debatpublic.fr>) et sur le site de la Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre - CAMVS (<https://agglo-maubeugevaldesambre.fr>).

Le rôle des garants et garantes dans les missions de conseil L121-1

Un garant, ou une garante, est une personne neutre et indépendante, inscrite sur la liste nationale des garants et garantes établie par la CNDP, nommée par la Commission pour garantir une concertation - c'est-à-dire pour garantir le droit à l'information et le droit à la participation selon le Code de l'Environnement - ou pour accomplir une mission de conseil et appui méthodologique, conformément à l'art. L121-1 du Code de l'Environnement.

L'absence de conflit d'intérêt est un prérequis indispensable à la désignation d'un garant.

Pour chaque mission de conseil et appui, la CNDP mandate un ou plusieurs garantes ou garants pour apporter des préconisations sur toute question relative à la participation du public au nom de l'institution et dans le respect de ses principes. A l'issue de la mission, les garants rédigent un bilan qui est transmis à la CNDP et au demandeur de la mission d'avis méthodologique

Synthèse de l'avis méthodologique

La Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre (CAMVS) a sollicité la CNDP pour assurer une mission de conseil relative à la participation du public au projet de zone d'activités La Salmagne sur les communes d'Élesmes et de Vieux-Reng. La CNDP a confié à Jean-Louis Laure, garant, et Anne Marie Royal, garante, une mission visant la production d'un avis à caractère méthodologique. La mission, décidée en juillet 2025, s'est déroulée principalement à partir du mois de septembre suivant et s'achève avec la remise du présent avis.

Le projet porté par la CAMVS vise à créer les conditions d'accueil d'une activité industrielle de grande ampleur et créatrice d'emplois, activité non identifiée à ce jour. La démarche bénéficie du label « site clés en main France 2030 », attribué par l'État, et doit donner lieu dès maintenant à ce titre à différentes procédures préparatoires, techniques, administratives et pré-opérationnelles, pour permettre la modification du statut réglementaire de l'aérodrome (85 hectares). Ce projet fait l'objet depuis plusieurs mois d'une vive contestation de la part d'usagers et d'acteurs associatifs et politiques.

L'analyse de contexte, réalisée principalement à partir d'entretiens avec les usagers de l'aérodrome et les acteurs du territoire, a fait apparaître de nombreux malentendus reposant principalement sur la complexité d'un projet « à 2 étages » et son déploiement temporel : la « maturité » du foncier (c'est-à-dire sa conformité aux caractéristiques d'un site clé en mains) d'une part, l'installation à venir d'une activité industrielle majeure d'autre part, encore hypothétique à ce stade. Il s'agit donc pour la collectivité locale de mettre en débat une double décision : le choix de la transformation fonctionnelle d'un aérodrome - comme moyen intermédiaire - au bénéfice de l'accueil d'une activité industrielle majeure génératrice d'emplois - comme objectif stratégique.

Les principales critiques formulées portent en premier lieu sur la méthode, autant que sur le projet lui-même dont la finalité, la création d'emplois, n'est pas fondamentalement contestée. Une concertation jugée insuffisante et la rétention de l'information (appréciations que réfute le porteur de projet) apparaissent ainsi comme les premiers arguments des détracteurs du dispositif. La stratégie de la collectivité est toutefois aussi discutée, le choix du site apparaissant à certains peu adapté et le coût de sa transformation (économique, financier, humain...) disproportionné. Cet argument est toutefois inégalement partagé, selon qu'il est porté par les usagers de l'aérodrome, directement concernés et pour lesquels des procédures d'indemnisation et de relocalisation sont en cours, ou par des acteurs « périphériques » ou observateurs.

La garante et le garant formulent en conclusion de cette analyse différents conseils et préconisations pour favoriser l'information et la participation du public, en particulier une présentation plus explicite du projet de développement économique et de son articulation spatio-temporelle, l'établissement de « règles du jeu » partagées et respectées par tous par rapport au dispositif participatif, l'élargissement du débat à tous les publics et parties prenantes, l'accès à une information complète et transparente, enfin, une plus large ouverture du débat à l'opportunité du projet et à ses alternatives.

Fiche d'identité du projet objet de la mission

Demandeur de la mission d'appui méthodologique

La mission de conseil a été sollicitée par le président de la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre (*Courrier du 2 juillet 2025 en annexe1*).

« La CAMVS dispose de compétences obligatoires en matière de développement économique, dont la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire. »

La CAMVS propriétaire du site de la Salmagne

Dans le cadre des procédures de décentralisation la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 a transféré la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des aéroports civils appartenant à l'Etat, au plus tard le 1er mars 2007, aux collectivités territoriales ou à leurs groupements dans le ressort géographique desquels sont situées ces infrastructures. C'est en application de ces dispositions que la CAMVS est devenue l'unique propriétaire des 84,78 ha de l'aéroport de la Salmagne.

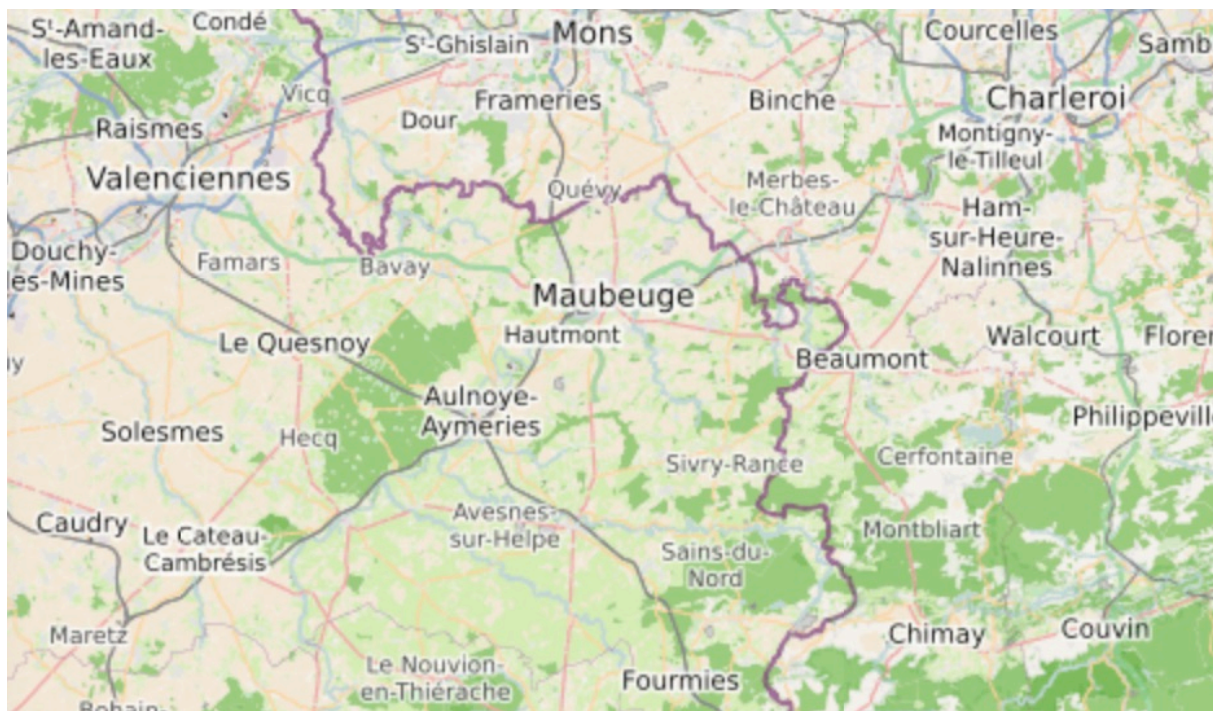
Aujourd'hui l'aéroport de La Salmagne est essentiellement occupé par des activités de loisir. L'aéroport génère environ 13 ETP (équivalent temps plein) pour les 25 postes des structures qui œuvrent sur le site. Celles-ci se répartissent en 8 associations, composées de bénévoles, présentes sur le site (planeurs, aéromodélisme, ULM, paramoteurs...) ainsi que 3 entreprises (vente et réparation d'aéronefs, restaurant et organisme de formation ULM) et le club de parachutisme sous statut associatif. Ce dernier est à la fois un centre de parachutisme et un centre d'hébergement avec restauration



L'accès Est de l'aéroport et les bâtiments d'accueil (source : site internet Tourisme en Avesnois)

Une agglomération industrielle pauvre au cœur d'un vaste territoire rural

Territoire frontalier de la Belgique, à la fois urbain et rural, la CAMVS se situe entre Lille et Bruxelles à 40 km au sud de Valenciennes. Avec 43 communes et 123 000 habitants en 2024 (source Insee) la communauté d'agglomération maubeugeoise constitue le 5^e bassin de population du département du Nord ; le territoire perd de la population depuis le milieu des années 70 (0,4% entre 2016 et 2022 de variation moyenne de la population), contrairement au reste de la région qui maintient sa population.



Localisation de Maubeuge dans le bassin de vie Sambre Avesnois (source OpenStreetMap France)

Les habitants de l'agglomération disposent d'un revenu inférieur à la moyenne régionale. Seuls 37,2% des ménages sont imposables contre 47,7% au niveau régional et le taux de pauvreté du référent fiscal était de 28% en 2021 (Insee 2025). En 2024, l'industrie était le premier secteur d'emplois du territoire, représentant 1/3 des emplois, soit le double de la moyenne régionale (17%). Les 8 800 emplois se répartissent dans des activités traditionnelles comme la métallurgie, le travail des métaux et l'industrie électrique (plus récemment du nucléaire), ainsi que l'automobile et l'agroalimentaire (Source URSSAF).

La CAMVS appartient au bassin de vie de la Sambre-Avesnois dont Maubeuge est la ville centre ; une grande partie de ce territoire est couverte par le Parc Naturel de l'Avesnois. Le bassin de vie de Sambre- Avesnois est composé de 4 intercommunalités (regroupant 150 communes) associées dans un syndicat mixte du SCOT dont la révision est en cours. La Sambre-Avesnois est également partie de l'Avesnois-Thiérache, territoire à cheval sur le Nord et l'Aisne, aux caractéristiques propres au sein de la région Hauts-de-France (territoire de bocage partiellement enclavé, population vieillissante fortement paupérisée...).

Le projet de La Salmagne inscrit dans le Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache

Un premier *Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache (Pacte SAT 1)* a été signé en novembre 2018 entre l'État, la région Hauts-de-France, les départements du Nord et de l'Aisne, ainsi que les intercommunalités et certaines communes du territoire. Ce *Pacte SAT 1* visait à offrir un cadre stratégique partagé pour dynamiser et développer le territoire de la Sambre-Avesnois-Thiérache avec trois orientations principales : combattre les fractures territoriales, soutenir le développement du territoire et valoriser ses richesses.



Cette mobilisation de moyens au profit d'un territoire est exceptionnelle puisque seuls 2 autres territoires bénéficient de la procédure *PACTE* (Marseille et le bassin minier).

Ce partenariat a permis la mise en œuvre de projets structurants et fédérateurs conduisant à son renouvellement sur la période 2021-2024 au travers d'un *Pacte SAT 2*. Le *Pacte SAT 3* a été signé en janvier 2025. Le premier objectif visé par le *Pacte 3* est l'implantation de nouvelles entreprises. Il s'agit, selon le document stratégique, « dans un double objectif de réindustrialisation du territoire et de créations d'emplois, de créer des conditions optimales permettant à des entreprises qui souhaitent s'implanter sur le territoire de le faire rapidement sur des terrains aménagés par anticipation, en s'appuyant notamment sur le dispositif des « sites clés en main France 2030 », à l'instar de la zone d'activités de la Salmagne, et les grands projets d'infrastructures (RN2) ».

Objet de la demande de conseil

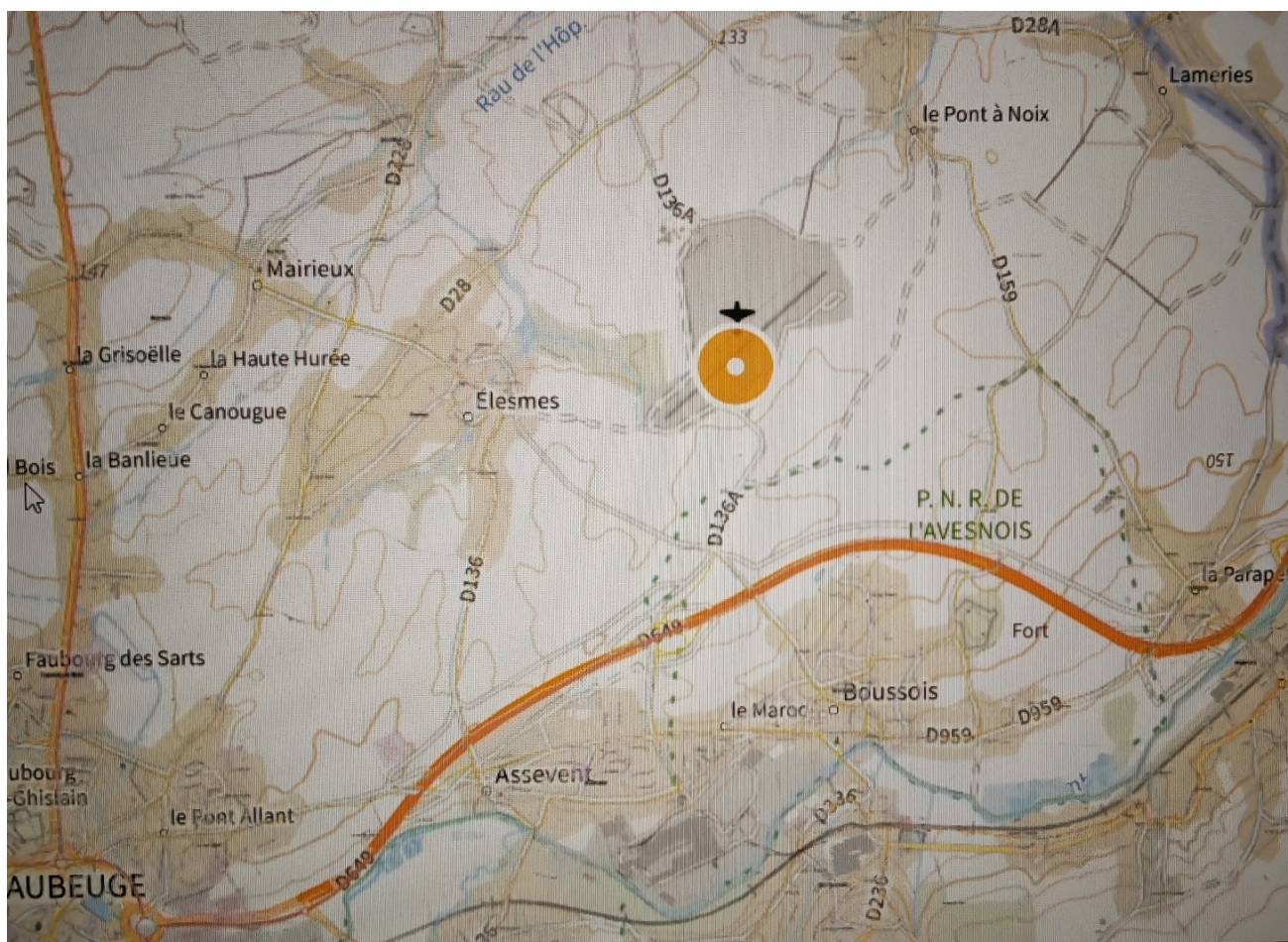
Avis méthodologique relatif à la participation du public au projet de zone d'activités. La Salmagne, lauréate du dispositif « sites clés en main France 2030 », située sur les communes d'Élesmes et de Vieux-Reng (Nord).

Accompagnement de la CAMVS, collectivité locale compétente, pour identifier et approfondir les enjeux que porte ce projet en termes d'information et de participation du public et des parties prenantes.

Objectifs du projet pour lequel un avis méthodologique a été sollicité

Le projet vise la reconversion de l'aérodrome La Salmagne, propriété de la communauté d'agglomération, en zone d'activité économique susceptible d'accueillir une ou plusieurs entreprises de grande taille génératrices d'emplois pour le territoire.

Selon la collectivité « la Communauté d'agglomération Maubeuge-Val de Sambre souhaite transformer le site de l'aérodrome de la Salmagne en une zone d'activités stratégique. Labellisé "site clé en mains France 2030", ce projet vise à renforcer l'attractivité du territoire, à soutenir la réindustrialisation verte et à créer près de 1 000 emplois durables. » (Source site internet CAMVS).



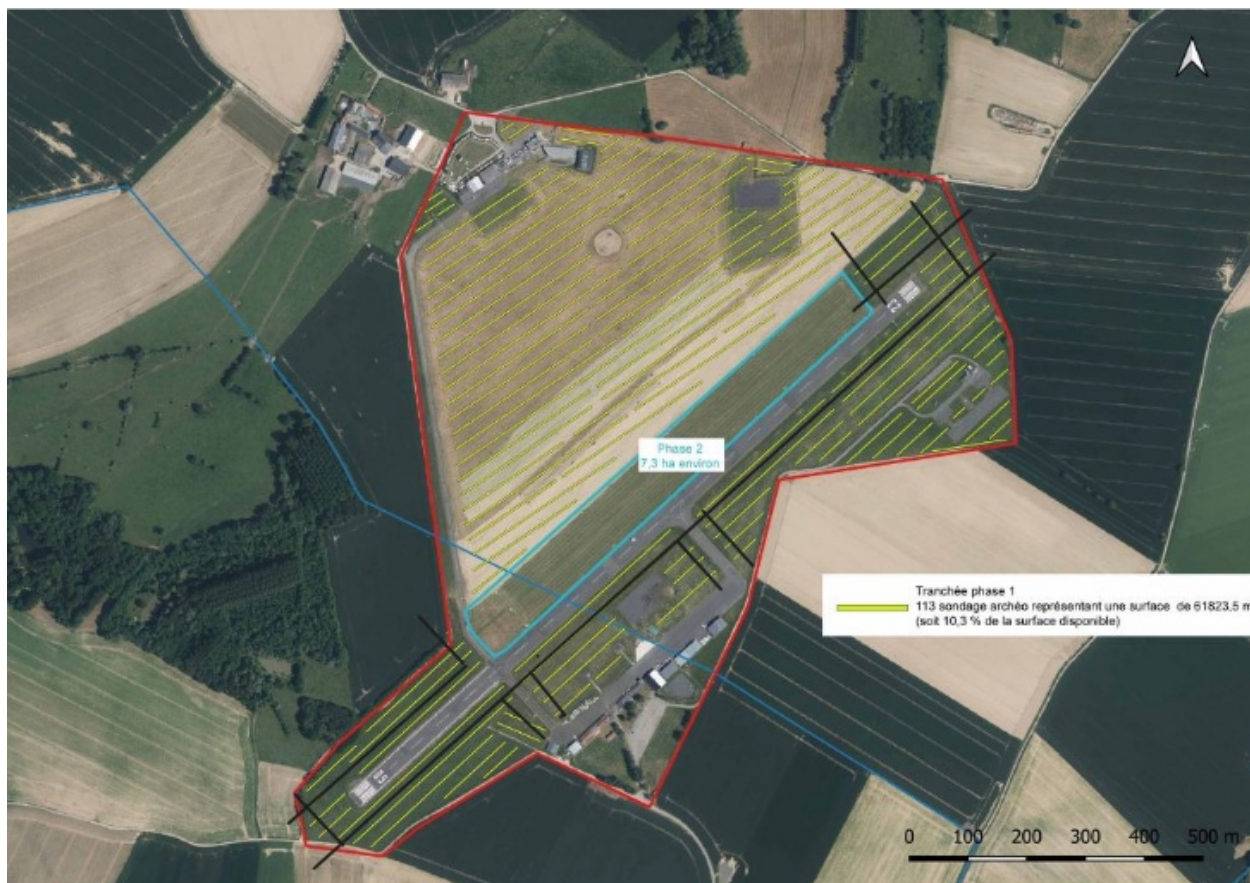
Plan de situation de l'aérodrome La Salmagne au nord Est de Maubeuge (source : Géoportail)

Coût du projet

Le coût du projet ne correspond pas aux critères habituels d'évaluation d'un projet industriel et, en l'absence d'entreprise contractante connue au moment de la mission, ne peut être précisément mentionné.

Le budget d'aménagement de la zone n'est pas chiffré à ce jour, et ne peut l'être en l'absence des caractéristiques connues d'un projet industriel susceptible de s'installer

Les dépenses engagées en l'état par la CAMVS sont principalement celles affectées aux études préalables, ainsi que celles générées par les indemnités des utilisateurs de l'aérodrome pour la période de suspension de l'activité à l'automne 2025, puis, le cas échéant, par le transfert des activités sur d'autres sites.



*Vue aérienne des fouilles archéologiques préventives sur l'aérodrome La Salmagne
Automne 2025 - (source : site internet de la CAMVS)*

Calendrier de la mission de conseil

La mission s'est articulée en plusieurs phases :

- La garante et le garant ont dans un premier temps pris connaissance et analysé la documentation administrative transmise par la CAMVS, puis effectué des recherches documentaires complémentaires, tant relatives au projet de développement économique, aux enjeux du « site clé en main », qu'aux problématiques des activités aéroportuaires ;

- La garante et le garant ont complété cette investigation par une étude de contexte à partir d'entretiens avec les acteurs du territoire (une quarantaine d'interlocuteurs ont été rencontrés au travers d'une trentaine d'entretiens) *liste en annexe* ;
- Pendant toute la durée de la mission l'actualité politique et associative a été observée (notamment par la veille presse, médias et réseaux sociaux, ainsi que par l'assistance à des conseils communautaires et à différentes réunions publiques...). Par ailleurs la connaissance préalable du territoire par la garante, également déléguée régionale, et des rencontres informelles ont permis de compléter le panel des échanges.
- La garante et le garant ont enfin procédé à la rédaction du présent avis.

Les préconisations issues de la mission de conseil à destination du demandeur

Quel que soit le devenir du site de la Salmagne et les procédures de concertation qui pourraient en découler tant pour l'aménagement de la zone d'activité que pour le projet industriel, les préconisations de la garante et du garant (développées à la fin du présent rapport) ont porté notamment sur :

- L'établissement de « règles du jeu » claires, partagées et respectées par tous pour le dispositif participatif ;
- Une présentation explicite du projet et de ses différents aspects spatio-temporels ;
- L'élargissement du débat à tous les publics et parties prenantes ;
- Un accès facilité à une information complète et transparente ;
- Une plus grande ouverture du débat à l'opportunité et aux alternatives ;

Les conditions d'une éventuelle saisine de la CNDP, obligatoire ou volontaire, justifiée par un projet industriel, ont été rappelées.

Contexte de la mission

Les conditions de la saisine de la CNDP

La CNDP a été sollicitée par la CAMVS alors que la réflexion sur le projet de transformation du site de l'aérodrome La Salmagne en zone d'activité industrielle avait déjà été initiée depuis plusieurs années (dès 2023). Les démarches administratives (sollicitation notamment de la qualification de « site clés en main » auprès des services de l'État en 2024) ou pré-opérationnelles (investigations préparatoires sur le terrain en 2025), ainsi que certaines actions de concertation, avaient été par exemple engagées avec les acteurs usagers de l'aérodrome, certaines de manière déterminante.

Ces initiatives, nécessaires, confrontées aux incertitudes du projet industriel, n'avaient toutefois pas permis de créer les conditions favorables à la compréhension ni à l'adhésion recherchée des publics concernés et c'est dans ce contexte que la demande d'un avis méthodologique de la part de la CNDP a été envisagée. De fait, le garant et la garante ont été mis immédiatement en présence d'une situation de crise ouverte (avec ses impacts sur la gestion du projet au sein de la collectivité).

Les garants se sont dès lors attachés à préciser et reformuler les modalités de leur intervention, d'une part au regard de la situation et des attentes de la collectivité locale, d'autre part au regard des compétences et des principes de la CNDP.



Calicot déployé à l'entrée de l'aérodrome en juillet 2025 (crédit : garants)

Un projet « à deux étages », porteur de confusion et de malentendus

Outre les conditions de sa mise en œuvre – qui font l'objet des réserves ou contestations évoquées plus haut – le projet envisagé par la collectivité est la résultante d'une histoire, d'objectifs et d'enjeux multiples qui lui confèrent une réelle complexité et, par voie de conséquence, une certaine difficulté d'appréhension.

Le projet porté par l'agglomération maubeugeoise repose sur deux démarches, articulées mais chacune étant susceptible d'être mise en débat :

- La fermeture de l'aérodrome de la Salmagne (dont en tout état de cause la décision appartient *in fine*, sous certaines conditions, à la Direction générale de l'aviation civile - DGAC), représente en soi un objectif susceptible d'être débattu, tant dans son opportunité que dans ses modalités et mesures d'accompagnement (relocalisation des activités, indemnisation des usagers ou exploitants...).
- L'installation d'une entreprise dans le but de créer un nombre significatif d'emplois et de générer des ressources fiscales utiles au territoire constitue un objectif second dans le temps, mais justificatif de la transformation de la vocation du foncier aéronautique.

À ce principe de conditionnalité il faut ajouter la labellisation du site de La Salmagne (courrier du préfet de région du 30 mai 2024 en annexe) comme « site clés en main France 2030 »¹. Cette qualification (contestée par certains dès lors que le site est aujourd'hui toujours un aérodrome en activité et non un tènement industriel) doit permettre une mise en valeur de l'offre foncière auprès des grands prospects internationaux, sous réserve de rendre le site « prêt à l'emploi » dans des délais accélérés au regard des calendriers habituels de l'aménagement.

Le processus décisionnel

Si la communauté d'agglomération est le porteur du projet global le processus décisionnel est partagé avec plusieurs acteurs, notamment la DGAC et l'État. Ce partenariat est ainsi concrétisé au sein des comités de pilotage et comité local d'accélération des procédures (CLAP) placés sous l'autorité de la sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe.

¹ Une circulaire du 9 février 2026 stipule que la labellisation « site clés en main » est conditionnée à la détention, par le propriétaire, d'un titre de propriété conforme, d'un certificat d'urbanisme délivré par la collectivité, d'une étude faune-flore valide, d'un état des lieux des enjeux archéologiques établi par la direction régionale des affaires culturelles et, le cas échéant, à l'identification de solutions foncières disponibles pour les mesures de compensation ainsi qu'à un calendrier prévisionnel de maîtrise foncière.



Qu'est ce qu'un site clés en main France 2030 ?

Un site France 2030 est un site préparé pour l'accueil de nouvelles usines. Sa labellisation implique de remplir des conditions de maturité, avec une feuille de route évaluée par les services de l'État : le site doit être prêt à l'emploi, avec un état des lieux le plus complet possible, et présenter le minimum de risques et un maximum de visibilité pour les porteurs de projets.

Les sites clés en main France 2030 présentent les avantages suivants :

Pour les investisseurs :

- › Des sites « premium » intégrés dans un écosystème industriel
- › Un état des lieux complet, avec la mise à disposition des études techniques du site
- › Une maîtrise des risques optimisée, avec des sites pré-qualifiés par les services de l'État
- › Réduire les délais d'implantations en anticipant les études nécessaires et garantir un suivi par les services de l'État

Pour les maîtres d'ouvrage :

- › Un processus permettant de rendre le site prêt à l'emploi
- › La possibilité de bénéficier d'un accompagnement en ingénierie et/ou en investissement avec un accompagnement sur-mesure pour réaliser les démarches et études nécessaires à la mise en conformité du site
- › Une promotion prioritaire auprès des investisseurs étrangers
- › Une visibilité renforcée grâce à la labellisation

Les sites sélectionnés dans le cadre du dispositif font état de maturités différentes. L'accompagnement proposé permettra d'accélérer les démarches administratives et réglementaires afin de disposer de sites véritablement clés en main, sur lesquels les investisseurs pourront s'installer rapidement.

D'après les informations recueillies à ce stade, **plusieurs temporalités de disponibilités** des sites sont à prévoir :

› Des sites clés en main dès 2024

› **Des sites qui seront clés en main entre 2025 et 2027** (sites sur lesquels des études restent à mener mais sans travaux majeurs ou démarches réglementaires importantes)

› **Des sites qui seront clés en main entre 2027 et 2030** (sites comprenant une grande part de friches, avec des travaux, études et démarches lourdes à effectuer comme le changement de PLU, etc.)

Source : dossier de presse de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (avril 2024)

On ne peut enfin effacer l'histoire, celle des moments flamboyants de l'aérodrome autant que les souvenirs intimes qui restent dans la mémoire de chaque habitant du territoire, mais aussi la mémoire vive de la désindustrialisation lente, les fermetures d'entreprises, les projets avortés qui ont généré pessimisme et fatalisme. Les manifestations de 2020 en soutien aux salariés de MCA (groupe Renault) sont encore dans les esprits même si l'activité automobile et les recrutements ont redémarré avec la reconversion vers le véhicule électrique.

Certains sont nostalgiques d'une époque révolue (« *La Salmagne, j'y suis passé récemment en famille ; cela n'a plus rien à voir avec le dynamisme quand j'étais jeune* »).



Démonstration de parachutisme acrobatique (source Avesnois Tourisme)

Cette triple articulation des constituants du projet (génération d'emplois et de ressources fiscales, fermeture de l'aérodrome, procédure accélérée de proto-aménagement) n'a pas toujours été suffisamment expliquée dans sa globalité, ni comprise. La conduite d'actions pré opérationnelles sur le terrain (fouilles archéologiques, diagnostic pyrotechnique, étude faune-flore...), visibles et parfois perturbantes, a pu être perçue comme autant de signaux contradictoires avec la volonté de concerter, la concertation elle-même étant limitée aux usagers plutôt qu'élargie à l'ensemble du territoire.

Décision de la CNDP

En réponse à la demande de la CAMVS, la CNDP, lors de sa séance plénière du 23 juillet 2025, a désigné Jean-Louis Laure et Anne-Marie Royal garant et garante pour assurer une mission de conseil relative à la participation du public au projet de zone d'activités La Salmagne sur les communes d'Élesmes et de Vieux-Reng.

Dans la lettre de mission (annexe 3) transmise à la garante et au garant la CNDP recommande notamment :

- D'identifier les enjeux structurants de la requalification de l'aérodrome en zone d'activités : enjeux économiques, enjeux humains, enjeux environnementaux, enjeux de territoire, enjeux financiers...
- De définir les périmètres de la concertation (publics concernés et thématiques mises en débat) ;
- De proposer une méthode et des moyens d'information et de mobilisation du public ;
- De déterminer un calendrier adapté pour la conduite de la concertation.

Organisation et déroulement de la mission

Relations avec le porteur de projet

La mission a été formellement engagée, après une série d'échanges préparatoires avec la communauté d'agglomération dans le courant de l'été 2025 (directeur général, directrice générale adjointe, cheffe de projet), lors d'une réunion de lancement avec le président de l'exécutif et le vice-président en charge du développement économique (en présence du directeur de cabinet en charge de la communication) le 4 septembre.

Les relations et les échanges d'information avec le porteur de projet ont été constants pendant toute la durée de la mission, les représentants de la collectivité s'attachant à faciliter les contacts avec les acteurs et répondant aux demandes successives d'information et de précisions de la garante et du garant.

Le suivi de plusieurs conseils communautaires, convoqués par l'exécutif pendant la durée de la mission, ayant le projet de La Salmagne à l'ordre du jour (notamment celui du 30 septembre 2025) a permis de mieux comprendre certains enjeux du projet et de disposer d'une connaissance complémentaire des arguments des uns et des autres.

Étude de contexte

L'analyse de contexte dont il est rendu compte ci-après a été principalement réalisée à partir d'entretiens avec des acteurs de l'Avesnois (en particulier les usagers de l'aérodrome, entreprises ou associations, et plusieurs collectivités locales) et différentes organisations publiques et privées représentant une expertise vis-à-vis du projet.

Tous les contacts initiés par le garant et la garante n'ont pas été conclusifs, sans qu'il soit possible de caractériser une typologie d'acteurs n'ayant pas pu ou souhaité donner suite à la demande de rendez-vous ; inversement plusieurs demandes d'entretiens auprès de la garante ou du garant ont été sollicitées directement par des acteurs, illustrant le fort intérêt du monde politique et associatif pour les problématiques sous-jacentes au projet de développement économique porté par la CAMVS et pour la mission de la CNDP.

Différentes participations, comme auditeurs, à des comités d'usagers (organisés à l'initiative de la collectivité locale) ou à des événements publics (programmés à l'initiative des associations) ont également permis au garant et à la garante de se familiariser avec les problématiques et questionnements portés par ces acteurs.

La garante et le garant ont effectué le 7 octobre, sous l'égide de l'Ademe, la visite de la friche Sambre et Meuse à Feignies, site emblématique de l'agglomération, afin de mieux comprendre les opportunités et les contraintes de la requalification des friches industrielles.

La scrutation permanente de la très riche actualité ambiante (presse, réseaux sociaux, manifestations, événements organisés par l'Association de défense et de développement des activités de la Salmagne – Addas...) a été enfin une source significative d'information pour les garants.

À noter que, d'une façon générale, l'expression courante du public et des acteurs prend une forme orale, ou spontanée et informelle (réseaux sociaux, manifestations, interpellations publiques, participations à des émissions de radio ou TV...). Ce mode d'expression a pu nuire à l'argumentation dans les échanges et à l'écoute, en laissant parfois place à l'invective. Les entretiens avec les garants se sont déroulés au contraire, pour l'essentiel, dans un climat serein et constructif.

Au-delà de Maubeuge et de son hinterland le « débat public » au sujet de La Salmagne s'est élargi aux plans régional et national : interpellations autour du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires des Hauts-de-France (SRADDET), questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, articles dans la presse nationale spécialisée... conférant au projet un caractère emblématique.

Déroulement de la mission

La mission de la garante et du garant a été engagée au mois de septembre 2025 et s'est achevée avec la remise du présent avis (27 mars 2026).

La décision de la CNDP, successive à la sollicitation de la CAMVS à l'été 2025, ayant situé la mission dans la perspective des élections municipales du printemps 2026 il est apparu très rapidement, compte tenu du contexte, que le sujet pouvait être instrumentalisé ou dévoyé par les uns ou par les autres. Pour n'interférer aucunement dans le débat public local le garant et la garante ont souhaité d'une part suspendre les contacts sur le terrain dès la fin de l'année 2025, d'autre part reporter la publication du présent avis à l'issue du second tour des élections.

Principaux enseignements de l'analyse de contexte

Il apparaît, au terme de cette phase d'observation et d'analyse, que la contestation s'applique autant à la méthode de gouvernance et de concertation du projet qu'à sa finalité ; l'opportunité du projet et ses caractéristiques, connues ou supposées, ne sont pas exemptes de critiques ; le public et les acteurs s'entendent néanmoins sur la nécessité d'une action forte et mobilisatrice au service de l'emploi.

Une contestation principalement centrée sur la méthode

Les critiques entendues sont multiples et exprimées parfois de façon virulente ; elles s'appliquent au projet² proprement dit mais plus encore aux modalités de pilotage de l'opération par la collectivité locale. La CAMVS se défend de ce jugement, considérant que certains opposants sont de mauvaise foi, mettant en avant les nombreuses délibérations et communications publiques disponibles et évoquant la complexité du dossier, tant sur le plan administratif que commercial.

Il est néanmoins reproché par de nombreux interlocuteurs une communication insuffisante, voire une absence de concertation (« *On nous a dit : c'est ça ou rien* »), un manque de transparence (« *C'est le flou artistique* », « *Depuis le début tout a été fait dans notre dos* », « *Il y a trop de choses que l'on ne sait pas* »...) et des engagements non tenus (« *On nous fait croire* », « *Cela fait des mois qu'on nous annonce des milliers d'emplois* », « *C'est la folie des grandeurs* »...)³.

Une communication considérée par certains comme insuffisamment précise et actualisée (« *Aujourd'hui, ce sont les opposants qui assurent la communication* »...) et l'engagement de confidentialité⁴ pris par la communauté d'agglomération en réponse aux exigences d'un prospect industriel ont contribué à entretenir le doute et à nourrir la défiance.

En outre des usagers (exploitants d'activité sur l'aérodrome principalement) estiment que la CAMVS n'a pas suffisamment apprécié le risque des impacts défavorables d'annonces anticipées, génératrices d'incertitudes pour l'activité de ces entreprises (absence de visibilité) accusant même les élus d'une intention cachée (« *Les gens croient que La Salmagne est fermée* », « *L'agglomération a décidé de tuer La Salmagne* », « *C'est du terrorisme intellectuel* »...).

Certains observateurs, en l'absence d'une connaissance précise des procédures et des temporalités, ne comprennent pas la méthode ni le travail des services de l'agglomération et de ses partenaires. D'autres considèrent qu'un dossier de cette taille et de cette complexité nécessitent des compétences qui ne peuvent être réunies au sein de la collectivité.

² On parlera indistinctement ici de « projet » pour qualifier à la fois la déclassification de l'aérodrome, le site « clés en main » et l'installation d'une entreprise industrielle, tant les trois démarches sont liées.

³ Le rappel des annonces en 2022 et 2023 de l'arrivée imminente d'un industriel textile chinois, puis l'installation d'un data center, non conclusives, fondent en partie cette défiance vis-à-vis de l'exécutif.

⁴ Cet engagement de confidentialité a été contesté auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) en octobre 2025 par une élue communautaire d'opposition. La CADA a fait droit pour l'essentiel à ces demandes.

Le coût des études (le chiffre d'un million d'euros est fréquemment mentionné dans les échanges sans être rigoureusement consolidé) est qualifié d'exorbitant et de pure perte. Cet investissement préalable, justifié dans le cadre de la procédure de site clé en main, est l'objet d'incompréhension.

D'autres enfin réclament un référendum pour trancher le débat sur la fermeture de l'aérodrome (« *La concertation c'est bien, la consultation, c'est mieux* »).

L'absence d'un conseil de développement actif sur le territoire de l'agglomération pénalise la démocratie participative et la mobilisation de relais d'informations

Une critique de la pertinence du projet industriel

L'implantation d'un projet industriel d'envergure est considérée par certains comme inadapté aux réalités socio-économiques et environnementales du site comme du territoire. Les arguments exprimés visent parfois une incapacité structurelle du territoire à accueillir une industrie de haute technicité faute de main d'œuvre et d'un écosystème pour l'accueillir et la former. Selon ces mêmes interlocuteurs ce déficit plaiderait pour un abandon de tout projet.

Inadéquation entre qualifications recherchées et compétences du territoire⁵

L'accueil d'une industrie avec des emplois très qualifiés, quelle que soit leur spécialité, apparaît inadapté à certains interlocuteurs « *La population est éloignée de l'emploi* », « *Ceux qui restent sont ceux qui n'ont pas de formation, les plus pauvres* »).

Au-delà de la réalité des compétences disponibles sur le territoire, deux représentations opposées de l'employabilité sont exprimées, d'une part l'incapacité à satisfaire la demande locale (« *Pourquoi créer des emplois ? il y a 1000 emplois vacants sur le territoire* »), et d'autre part l'inadéquation de l'offre aux attentes des jeunes en recherche d'emploi (« *Cette population jeune, lorsqu'elle ne quitte pas le territoire à la recherche d'un emploi, est obligée de se déplacer quotidiennement vers le Valenciennois ou la métropole lilloise pour travailler !* »).

Même si les structures de formation (comme sur l'ensemble de la région Hauts-de-France) s'adaptent aux besoins des industriels, les questions de formation et d'emploi sont interrogées. Certains estiment que le territoire n'offre pas une capacité de formation suffisante. Si les qualifications nécessaires à une entreprise qui s'installerait sur le territoire ne peuvent être définies au préalable elles peuvent être anticipées (« *On va tous travailler ensemble pour définir les besoins et les formations nécessaires* », « *Même si le projet industriel ne se réalise pas la formation est un espoir d'un changement de pouvoir d'achat d'avenir pour nous...* »). Ce besoin d'anticipation et d'une mobilisation des plus éloignés de l'emploi est fréquemment

⁵ Le taux de chômage a globalement diminué à l'échelle de la CAMVS ces dernières années (passant de 26,2% en 2016 à 21,5% en 2022 des actifs entre 15-64 ans) mais reste cependant le plus élevé du département. Le chômage touche particulièrement les ouvriers et employés qualifiés contrairement à la représentation de certains acteurs. Il est également intéressant de noter le faible taux d'offres d'emploi à destination des cadres. La population de la CAMVS est de plus en plus diplômée avec une augmentation de la part des diplômés et diplômées de l'enseignement supérieur, mais reste moins diplômée 19,8% qu'à l'échelle départementale, où 30,4% de la population non scolarisée de 15 ans ou plus disposait d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2021 (source INSEE 2025).

mentionné (« *Sur la Sambre, il n'y a pas de dispositif zéro chômeur pour offrir à tous une possibilité* »).

Sur un territoire avec une culture industrielle comme la Sambre la mise en place des formations pourrait se faire de façon concomitante à l'implantation industrielle⁶. C'est par exemple ce que permet l'engagement de la Région et des organismes professionnels sur le Douaisis, le bassin minier et le Dunkerquois pour, au-delà de la formation initiale, permettre des reconversions pour répondre aux besoins en main d'œuvre de la filière batterie.

Des conditions d'accueil insatisfaisantes et une faible attractivité du territoire

L'insuffisance de l'offre de logements pour les cadres, malgré une offre qualitative en milieu rural, est l'un des arguments présentés comme rédhitoire pour une implantation industrielle (« *Pas d'offre de logements de standing sur le territoire* », « *Les bailleurs ne font pas de logements de qualité* »).

Le déficit de l'offre médicale, une moindre qualité supposée ou une faible diversité de celle-ci forment également des critiques récurrentes (« *Nous manquons toujours de professionnels de santé ; les maisons de santé n'attirent pas les spécialistes* », « *Nous continuons à aller à Lille ou Valenciennes pour les soins* », « *Il y a des améliorations avec le nouvel hôpital* »...).

Certains constats alimentent le postulat de non-attractivité du territoire pour les cadres, par exemple la dissociation des fonctions de production et d'ingénierie (« *Framatome a installé un site d'ingénierie/ses bureaux tertiaires à Valenciennes, en maintenant son site de production à Jeumont* »).

Une image négative du territoire est également parfois évoquée pour justifier la difficulté à attirer les cadres (« *Il n'y a pas de vraie stratégie d'attractivité territoriale* »).

L'inadaptation de la Salmagne à une implantation industrielle

L'opportunité de transformer l'aérodrome de la Salmagne en « site clés en main » destiné à recevoir une installation industrielle fait l'objet de réserves qui conduisent à interroger, voire pour certains à contester, le choix de la CAMVS (« *Besoin de travail dans le Val de Sambre, mais est-ce le bon endroit ? par rapport aux lieux de vie, aux transports...* »).

Le raccordement du site aux différents réseaux

- Le raccordement très haute tension / très forte puissance nécessaire à certains projets envisagés serait trop complexe au vu des éléments fournis par RTE. La distance du poste de raccordement le plus probable étant à 45 km la durée des travaux de

⁶ L'industrie reste le premier secteur d'emploi sur le territoire (33% des emplois), avec des filières en croissance comme le nucléaire chez Framatome, et reste un secteur dynamique et plutôt résilient sur le territoire compte tenu du contexte actuel, avec -1% d'emplois depuis 2019, après une période 2014-2019 plus compliquée (-10 établissements et perte de 700 emplois). A l'échelle régionale ce secteur connaît une faible croissance depuis 2015 (+1%) (source étude Egis conseil).

raccordement pourrait prendre plusieurs années... mais ce délai reste à ce jour théorique, RTE n'engageant pas d'études approfondies (propositions techniques et financières – PTF) en l'absence d'un porteur de projet identifié et de besoins explicites ;

- Les axes de circulation nécessaires pour desservir le site, compte tenu de la saturation de la circulation que pourrait représenter un projet d'importance, restent à créer et pourraient être source de nuisance (« *Notre village ne sera plus jamais tranquille* », « *3 villages vont être enfermés par ce projet : Mairieux, Elesmes, Vieux Reng* »).
- L'absence de haut débit immédiatement disponible est également pointée et considérée comme rédhibitoire.

Les impacts sur la ressource en eau

L'eau constitue un marqueur de tout projet industriel d'envergure, qu'il s'agisse des besoins et de la consommation nette ou de la gestion des rejets, des risques de pollutions et de l'impact sur la nappe phréatique.

L'absence de possibilité d'accès à une ressource en eau industrielle, comme pourrait l'offrir la Sambre, et l'éloignement de celle-ci, est une critique plusieurs fois entendue.

La proximité de champs captants et les fragilités de l'approvisionnement en eau potable de qualité représentent aussi une crainte pour certains. Le risque d'une pollution industrielle accidentelle pour le forage de Vieux Reng, à proximité, répertorié parmi les forages fragiles (« *Le forage de Vieux Reng fait partie des 1000 forages fragiles* »), est par exemple évoqué. La présence d'une zone humide sur la Salmagne (« *l'étymologie de Salmagne est la même que saumon...* ») est une autre réserve qui questionne les possibilités d'implantation sur les 84 ha.

Les alternatives

Certaines alternatives au projet de transformation de la Salmagne sont abordées par les acteurs, sans toutefois avoir pu être réellement argumentées, ni approfondies :

La consolidation de la vocation aéronautique de la Salmagne

Le site est considéré comme particulièrement approprié (espace, accessibilité, dégagement...) par ses utilisateurs (« *La présence de l'aérodrome nous protège sur 4000 pieds des couloirs aériens* »). La consolidation de sa vocation aéronautique et son potentiel de développement (école de pilotage de drones, spatial, défense, cybersécurité...) sont mis en avant par différents interlocuteurs (principalement usagers de la plate-forme ou leurs représentants) comme une solution au chômage sur le territoire (« *L'industrie n'est pas la seule solution de développement* »).

Les mêmes critiquent tout à la fois l'absence d'investissements significatifs de la CAMVS sur le site (« *pour le laisser dépérir* »), la reconduction à court terme des autorisations d'occupation

temporaires – AOT⁷, et une gestion publique erratique⁸, comme la rénovation d'équipements coûteux sans vision à moyen terme (remplacement récent de la station-service...).

La mixité du site, partagé entre une activité aéronautique maintenue et une nouvelle implantation industrielle, envisagée par certains, a été écartée, l'implantation d'activités industrielles nécessitant des mesures de sécurité peu compatibles avec les réglementations aéronautiques.

La recherche d'autres localisations

Plusieurs acteurs et observateurs mentionnent l'existence de friches industrielles disponibles sur le territoire d'agglomération qui pourraient satisfaire le besoin foncier. Une douzaine de friches (de 2 à 80 hectares) ont bien été fléchées mais sont considérées par d'autres observateurs, trop petites pour accueillir un projet d'ampleur, excessivement polluées, ou tout simplement non disponibles, car déjà réaménagées ou faisant l'objet d'un projet de réutilisation à l'étude (« *J'ai déjà traité les friches dans ma commune* »).

Certains considèrent à cet égard que l'anticipation des besoins est insuffisante pour satisfaire la demande industrielle et que l'action publique est trop lente et trop timide comparée à d'autres agglomérations (« *Nous ne sommes pas dans le Dunkerquois...* »).

La fermeture de l'aérodrome, sans solution de relocalisation satisfaisante des activités, est aussi mise en avant par les usagers, avec pour double conséquence la suppression d'emplois pour les entreprises et la perte d'adhérents pour les associations.

Une conscience partagée des déséquilibres territoriaux et une résignation au projet « sous conditions »

Tous les protagonistes, à des degrés divers mais sans exception, sont conscients de la nécessité de créer des emplois dans un territoire en déprise qui accumule les déficits sociaux (15 000 personnes bénéficient du RSA), sous réserve que ces emplois soient à la fois en nombre suffisamment important au regard des enjeux et adaptés au territoire. Ce consensus doit néanmoins être modulé en fonction des moyens mis en œuvre pour atteindre cette fin, le choix de La Salmagne pour satisfaire cet objectif étant au centre des discussions. « *Nous ne savons pas si ce projet donnera de l'emploi aux jeunes du territoire mais c'est trop facile d'être contre tout projet qui pourrait éviter que la majorité des jeunes diplômés quittent le territoire* ».

Pour un certain nombre d'observateurs le choix de l'aérodrome pour accueillir une grande entreprise est parfaitement justifié par son caractère exceptionnel : la maîtrise foncière publique, un site de 85 hectares d'un seul tenant (sans nécessité d'expropriation, avec un foncier agricole peu valorisé⁹ et sans pollution identifiée). Ces avantages seraient bien supérieurs – sous réserve de contracter avec un acteur industriel de premier rang – à

⁷ Toutes les conventions annuelles de mise à disposition de terrains, bâtiments et installations aéroportuaires, propriétés de la CAMVS sur l'aérodrome de Maubeuge-Elesmes ont été renouvelées jusqu'en septembre 2026.

⁸ L'exploitation de l'aérodrome générerait des pertes annuelles de 70 à 80 K€.

⁹ La majorité du site est en zone Aa du PLUi « secteur naturel en lien avec les infrastructures de l'aérodrome ».

l'éventuelle perte d'activités (chiffre d'affaires consolidé supprimé et nombre total d'emplois locaux « détruits ») que représentent les quelques entreprises installées sur le site, ou encore à l'effet sur l'attractivité touristique associée.

D'autant que quelques doutes sont simultanément exprimés sur la réalité de certaines activités, ou sur d'autres considérées comme éhontément avantagées, notamment par rapport au cadre fiscal et réglementaire aéronautique belge beaucoup moins favorable (« *La France est un eldorado* », « *Certains jouissent d'une rente de situation injustifiée* », « *L'aérodrome c'est comme le golf, c'est élitiste* », « *Ici, personne ne peut vivre de La Salmagne* »...).

Il faut d'autre part noter que, si les milieux économiques sont restés jusqu'à présent relativement à l'écart d'un débat public concentré sur le choix de l'aérodrome comme support d'un projet de développement territorial, ces derniers se déclarent globalement favorables à une solution « *à la hauteur des enjeux* ». Pour ces acteurs il conviendrait de donner une impulsion forte au projet, avec le soutien de l'État (le projet est d'ores et déjà inscrit dans le 3^{ème} *Pacte Sambre-Avesnois-Thiérache*).

Préconisations et conseils de la garante et du garant pour l'information et la participation du public

À l'issue de cette analyse et en considération des préoccupations et des suggestions des acteurs entendus, la garante et le garant formulent plusieurs préconisations et quelques conseils dont la mise en œuvre est susceptible de créer les conditions d'un processus utile à l'information et à la participation public, c'est-à-dire *in fine* à la clarification des décisions à venir que devra prendre la collectivité locale.

La concertation sur le projet de « site clés en mains » pourrait intervenir dès que possible, au vu des éléments disponibles, pour une période de quelques semaines, avant finalisation du dispositif.

Établir des règles du jeu claires, partagées et respectées par tous pour le dispositif participatif à venir

Il y a lieu d'organiser le dialogue territorial entre la collectivité, le public et les acteurs, et de définir un cadre partagé. Compte tenu du constat d'une relation souvent complexe entre les différents protagonistes du projet il conviendrait d'établir les conditions d'un dialogue respectueux, argumenté, sans invectives ni instrumentalisation. Ce dispositif pourrait être consigné sous la forme d'un engagement de la CAMVS dans une charte de la concertation proposée aux acteurs du territoire intéressés et partagée par eux ; elle sous-entend en préalable le respect par chacun des règles de droit, réglementations et usages.

Dans ce cadre l'ensemble de la concertation pourrait être mise sous le regard d'un comité consultatif, représentant toutes les sensibilités concernées, pour identifier les sujets, proposer des modalités d'information et de participation complémentaires, évaluer leur mise en œuvre.

Le pilotage du projet a souffert, du point de vue des acteurs, d'une certaine confusion organisationnelle et sémantique : les objets, périmètres et modes de fonctionnement des instance (copil, codir, cotech...) devraient être clarifiés et leurs décisions rendues publiques.

La collectivité porteuse du projet doit expliciter, dès le début de la concertation, le processus décisionnel du projet, ses étapes, ces instances, ses critères. Elle doit aussi préciser qu'elle suite sera donnée à la concertation et comment la concertation s'articule avec les décisions à prendre. Elle doit aussi s'engager à répondre aux contributions du public et à rendre compte des enseignements qu'elle tire de la concertation.

Présenter les fondamentaux du projet de développement économique et son articulation spatio-temporelle

Il est recommandé de rassembler dans un document unique (le dossier du projet), préalablement à sa présentation en réunion publique ou son exploitation sur internet ou d'autres médias, l'ensemble des éléments constitutifs du projet. Ce document aborde successivement tout d'abord les acteurs décideurs et porteurs de ce projet, le contexte socio-

économique du territoire, les enjeux et objectifs stratégiques du projet, les études préalables, le principe du dispositif « clés en main », ses contraintes et ses avantages.

Une section devrait présenter les procédures portées par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) en préalable à la fermeture d'un aérodrome. Une information contextuelle sur les activités aéronautiques en général, leur coût, leur public et la présentation de l'évolution des aérodromes serait bienvenue. Cette partie du dossier devrait décrire également les conditions de relocalisation des activités.

Plusieurs thématiques sont susceptibles d'aider à la compréhension des enjeux d'une implantation d'un grand projet sur la Sambre et en particulier sur la Salmagne, notamment les filières économiques en adéquation avec le site et le territoire. Les études environnementales viendront compléter ce descriptif.

Élargir le débat à tous les publics et parties prenantes

La contraction du débat, de fait, autour de l'aérodrome de La Salmagne et, d'une certaine façon, sa confiscation au bénéfice de quelques-uns a créé un déséquilibre, tenant à l'écart de nombreux acteurs et publics, y compris les plus éloignés des processus de prises de décisions et des dispositifs participatifs (salariés ou chômeurs en recherche d'emploi par exemple). Il conviendrait ainsi d'élargir la concertation à tous les publics, non seulement les usagers de l'aérodrome, bien sûr concernés au premier chef, mais aussi tous les habitant.e.s de l'agglomération et de l'Avesnois, les collectivités locales, les associations environnementales, le monde de l'industrie, les acteurs économiques et socio-économiques...

Cet objectif nécessite de promouvoir la concertation de façon suffisamment adaptée et importante, afin de la faire connaître, d'en expliquer les finalités et les modalités, de susciter l'intérêt et de faciliter une large participation des publics, quels qu'il soient.

Différents modes d'expression pourraient être envisagés en complément des modalités traditionnelles de la réunion publique : registre dématérialisé permettant la publication de questions et réponses accessible à tous, ou encore « cahiers d'acteurs¹⁰ ».

La CAMVS peut mettre en place des modalités d'information et de participation des publics permettant à chaque personne le souhaitant de s'exprimer¹¹.

En parallèle de la concertation et en préalable à toute décision une attention particulière devra être portée au recueil des émotions et à la constitution d'une trace sensible de l'histoire de l'aérodrome (publication, enregistrement de témoignages, reportage photographique, film documentaire...).

¹⁰ Un cahier d'acteur est une contribution libre et volontaire qui permet à toute personne morale d'exprimer son positionnement argumenté sur un sujet du débat. Son contenu relève de la totale responsabilité de l'organisme qui le rédige et n'engage que lui. Le cahier d'acteur doit respecter un format unique pour permettre à chaque structure, quel que soit son poids et ses moyens, de publier aux mêmes conditions, un support qui sera porté à connaissance du public et qui viendra nourrir le bilan de la concertation.

¹¹ [Modalités d'information et de participation du public](#)

Faciliter l'accès à une information transparente

La première condition pour recréer de la confiance dans le dispositif de concertation est d'exposer le projet porté par la collectivité dans toutes ses composantes, ses fondements comme ses enjeux, ses impacts comme ses modalités. La transparence et l'explication – y compris en cas d'information encore incertaine – doivent être la règle. L'avancement des études constitue à cet égard une source d'information utile et bienvenue.

Il conviendrait d'autre part, pour conférer de la lisibilité et de la visibilité au projet, de communiquer à échéances régulières sur les avancées des procédures et des négociations¹².

De nombreuses informations d'ores et déjà disponibles (ou à solliciter) éclairantes pour le débat, pourraient être rendues accessibles et commentées : le schéma intercommunal des friches, les appels à manifestations d'intérêt et autres procédures mises en œuvre pour valoriser le territoire en vue de l'accueil d'entreprises, le diagnostic de l'emploi en région, l'état des lieux de l'aéronautique dans l'Avesnois et au-delà... Ces informations pourraient être complétées par un *benchmark* (analyse comparée) d'opérations de même nature ayant mobilisé la valorisation d'un foncier aéroportuaire.

L'organisation de visites *in situ* (aérodrome La Salmagne, friches de l'agglomération, zones d'activité et installations industrielles...) peut être une bonne façon de sensibiliser le public aux problématiques de l'aménagement.

Une étude financière globale et une analyse des coûts, directs et indirects, et des financements, rendues publiques, apparaissent également nécessaires.

Ouvrir le débat sur l'opportunité et les alternatives

Malgré les engagements pris et l'avancement des études et démarches préparatoires il semble judicieux de permettre au public d'interroger l'opportunité du projet dans son ensemble¹³. Cette opportunité s'applique par exemple à l'intention politique de l'agglomération, aux objectifs stratégiques, au choix spécifique de l'aérodrome de La Salmagne, au principe du site « clés en main », à la cohérence entre l'activité industrielle visée et les caractéristiques du site...

En outre il conviendrait d'exposer et de discuter des alternatives (étudiées puis écartées par la CAMVS ou portées par des acteurs) au projet tel qu'il est privilégié par la communauté d'agglomération : consolidation de la vocation aéronautique de La Salmagne et son développement ; réutilisation des friches existantes.

¹² Sous réserve qu'aucun impératif de confidentialité - invoqué à bon escient - ne s'y oppose.

¹³ Cette opportunité serait nécessairement questionnée si une concertation préalable sous l'égide de la CNDP était décidée après saisine de l'entreprise candidate.

La saisine de la CNDP

Il appartient à la CAMVS de prendre, à partir de ces différentes recommandations, les dispositions qui lui apparaissent les mieux appropriées à la poursuite de son projet. Elle peut mettre en place une concertation volontaire, ou alors, si son projet est soumis à évaluation environnementale, une concertation selon les réglementations du Code de l'environnement.

Si le projet industriel envisagé répondait aux caractéristiques de la nomenclature (projet industriel supérieur à 300 M €) il conviendrait que le porteur de projet saisisse directement la CNDP, le cas échéant conjointement avec RTE pour le raccordement électrique. Cette saisine est obligatoire ou volontaire selon les caractéristiques du projet (<https://www.debatpublic.fr/nous-saisir-735>).

Annexes

1. Lettre de sollicitation de la CNDP par le président de la CAMVS
2. Décision de la CNDP
3. Lettre de mission des garants
4. Lettre du préfet des Hauts de France
5. Entretiens réalisés

Annexe 1 – Sollicitation de la CNDP



Bernard BAUDOUX

Président de la CAMVS
Maire d'Aulnoye-Aymeries

À

Monsieur Marc PAPINUTTI

Président de la Commission nationale du
débat public

Maubeuge, le 02 juillet 2025

**Direction du suivi du
Projet de Territoire et de
la Transition**

Dossier suivi par
Nathalie Mané
Nathalie.mane@amvs.fr

OBJET : Courrier de saisine de la CNDP

Monsieur le Président,

Sur les trois dernières années, les demandes de sites industriels de grandes tailles se sont multipliées, aux échelles européenne, nationale, régionale et même locale. Au cours des deux dernières années, la CAMVS a été sollicitée pour proposer des emprises foncières capables d'accueillir des unités industrielles de grande taille.

Chacun de ces projets représentait plusieurs centaines d'emplois à pourvoir. En l'absence de site clé en main pour une implantation, la CAMVS n'a pas pu se positionner et profiter de ces opportunités. La CAMVS ne dispose pas de friches de taille suffisante pour répondre à ces demandes. La plus grande friche, Sambre et Meuse, « ne fait que » 17 ha.

Plusieurs principes ont été arrêtés pour la recherche d'un site à préparer pour répondre aux enjeux nationaux de réindustrialisation et s'inscrire dans la stratégie nationale en faveur du foncier industriel (loi industrie verte d'octobre 2023) :

- Limiter l'impact sur les zones agricoles
- Avoir la maîtrise foncière pour accélérer les procédures et l'aménagement du site.

La CAMVS est propriétaire de 84,78 ha occupés aujourd'hui par l'aérodrome La Salmagne essentiellement consacré aux activités de loisir (ULM, planeurs, parachutistes). L'aérodrome accueille 3 entreprises (vente et réparation d'aéronefs, un restaurant et un organisme de formation ULM) et une association employeur (club de parachutisme + restauration et centre d'hébergement parachutistes) qui au total représentent 13 emplois. 8 associations, composées de bénévoles, sont actuellement présentes sur le site (planeurs, aéromodélisme, ULM, paramoteurs)

**Toute correspondance
est à adresser à :**

Monsieur le Président
de la CAMVS
1, place du Pavillon
59603 Maubeuge Cedex
Tél. : 03 27 53 01 00

Au regard de la surface nécessaire pour accueillir une implantation industrielle d'ampleur, le choix s'est porté sur ce site pour permettre le développement d'un projet « site clé en main ». Au regard des enjeux de préservation des terres agricoles et des différentes rencontres avec les exploitants agricoles impactés par le projet, la CAMVS a fait le choix, de limiter le projet de site clé en main à son emprise foncière actuelle de 84,78ha.

En avril 2024, le site de la Salmagne a été retenu dans les 55 sites « clés en main » nationaux, venant compléter les labellisations « Territoire d'industrie » et « Territoire de sobriété foncière ». Cette nouvelle reconnaissance, ouvre la voie à des ressources spécifiques et dédiées pour le développement de ce site.

Le développement d'un projet industriel sur le site de la Salmagne répond aux objectifs de ré industrialisation et de création d'emplois sur le territoire de la Sambre Avesnois. En effet, le contexte social local présente des chiffres alarmants : 15% de la population est au RSA, 10 000 habitants ont quitté le territoire en 15 ans, le seuil de pauvreté est le double du seuil national...

Les élus de l'agglomération ont posé ces sujets comme prioritaires dans le projet de territoire 2020-2026 : préparer les entreprises aux enjeux de demain, attirer et fidéliser les habitants, permettre l'accès à l'emploi en développant des parcours adaptés aux besoins de chacun ...

De fait, la réussite d'une implantation économique sur le plateau de la Salmagne, revêt une réelle importance pour notre territoire, avec des incidences directes sur les conditions de vie des habitants, la santé et la redynamisation plus largement de l'arrondissement.

Pour aboutir à la mise à disposition d'un site « clé en main », de nombreuses procédures sont/ont été à réaliser. La sous-préfecture de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe a pour ce faire, mis en place un Comité local d'accélération des Procédures (CLAP), Mme la Sous-Préfète DEMOLOMBE-TOBIE ayant été nommée référente par le préfet, assurant ainsi un suivi privilégié du projet. Nous bénéficions d'une mission flash menée par EY (ex Ernst & Young), structurée en deux phases clés :

- Phase 1 (juillet - septembre 2024) : Approfondissement de la connaissance du site,
- Phase 2 (début 2025) : Élaboration d'un plan d'action détaillé pour chaque site, avec une feuille de route claire définissant les études à réaliser et les prochaines étapes.

Pour garantir la réalisation de ce projet, la CAMVS s'est dotée d'un double accompagnement par des cabinets experts en matière de procédures et dans la prise en compte des enjeux environnementaux.

- En 2024, une étude complète dite "4 saisons" sur la faune, la flore, les habitats et les zones humides a été menée. Les enjeux environnementaux identifiés sont compensables et ne font pas obstacle à la réalisation du projet.
- Une étude environnementale est en cours (mars - septembre 2025) avec une analyse des fonctionnalités des zones humides et une évaluation environnementale en vue de la rédaction d'un dossier pour le Conseil National de Protection de la Nature.

**Toute correspondance
est à adresser à :**

Monsieur le Président
de la CAMVS
1, place du Pavillon
59603 Maubeuge Cedex
Tél. : 03 27 53 01 00

Pour répondre au mieux aux enjeux du projet et anticiper les logiques de compensation, la CAMVS s'est engagée dans une démarche de création d'un « Site Naturel de Compensation, de Restauration et de Renaturation » (SNCRR). Par ailleurs, dans le cadre de l'archéologie préventive, une intervention de l'INRAP est prévue pour une première phase de diagnostic à compter d'août 2025.

Le site disposant d'une activité comme mentionné ci-dessus, la CAMVS a décidé de laisser l'activité en place jusque 2026, en réduisant les zones de fouille et en aménageant le planning d'origine. Ainsi, les activités pourront s'étendre jusque 2026.

Nous prêtons forte attention au fait que ce projet industriel puisse s'intégrer au mieux sur le territoire, d'un niveau emploi, social et environnemental. La concertation que nous souhaitons opérer doit se baser sur plusieurs niveaux :

- Les habitants des villes d'Elesmes et Vieux Reng, villes sur lesquelles est répartie la zone concernée
- Les habitants de l'agglomération, du fait de leur lien potentiel en matière d'emploi, de mobilité
- Les associations et partenaires du territoire
- Le tissu entrepreneurial de l'arrondissement, qui peut être intéressé par cette implantation

En tant que Président de l'agglomération de Maubeuge Val de Sambre, et bien conscient des enjeux liés à l'information et à la participation du public, je sollicite la CNDP afin de nous accompagner dans le cadre d'une mission avec étude de contexte, préalable à la définition d'une stratégie de concertation du dit projet. Vous trouverez en PJ de ce courrier, un dossier présentant le projet. Au sein de la direction générale des services, Mme MANE Nathalie, reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueux sentiments.

Bernard BAUDOUX
Président de la communauté
d'agglomération
Maubeuge Val de Sambre



**Toute correspondance
est à adresser à :**

Monsieur le Président
de la CAMVS
1, place du Pavillon
59603 Maubeuge Cedex
Tél. : 03 27 53 01 00

Annexe 2 - Décision de la CNDP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

Décision n° 2025 / 123 / ZONE D'ACTIVITES LA SALMAGNE / 1 du 23 juillet 2025 relative à la participation du public au projet de zone d'activités La Salmagne sur les communes d'Élesmes et de Vieux-Reng de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre (59)

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 121-1;
Vu la décision n° 2021 / 66 / CONSEILS ET AVIS / 1 du 5 mai 2021 relative aux missions de conseils et délivrances d'avis ;
Vu la liste du 17 avril 2024 des premiers lauréats du dispositif « sites clés en main France 2030 » ;
Vu le courrier du 2 juillet 2025 du président de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre et le dossier annexé, sollicitant, sur le fondement de l'article L. 121-1 du code de l'environnement, un avis à caractère méthodologique de la Commission nationale du débat public relatif à la participation du public au projet de zone d'activités La Salmagne sur les communes d'Élesmes et de Vieux-Reng de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre (59) ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

M. Jean-Louis LAURE et Mme Anne-Marie ROYAL sont chargés d'émettre un avis à caractère méthodologique, pour la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre, relatif à la participation du public au projet de zone d'activités La Salmagne, lauréate du dispositif « sites clés en main France 2030 », sur les communes d'Élesmes et de Vieux-Reng de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre (59).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 23 juillet 2025.



Le vice-président,
F. Augagneur

Annexe 3 - Lettre de mission des garants



Le vice-président

Paris, le 3 septembre 2025

Madame, Monsieur,

Lors de la séance plénière du 23 juillet 2025, la Commission nationale du débat public (CNDP) vous a chargé.e.s d'émettre un avis à caractère méthodologique, pour la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre, relatif à la participation du public au projet de zone d'activités La Salmagne, lauréate du dispositif « sites clés en main France 2030 », sur les communes d'Élesmes et de Vieux-Reng de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) (59).

Je vous remercie d'avoir accepté cette mission d'intérêt général ayant trait à ce projet qui présente des enjeux locaux socio-économiques, environnementaux et d'aménagement du territoire certains et je souhaite vous préciser le cadre d'intervention de la CNDP à son égard.

L'intervention de la CNDP concernant cette démarche a été décidée en application de l'article L. 121-1 du code de l'environnement qui précise que la CNDP peut être sollicitée dans le cadre de missions visant à « émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique de nature à favoriser et développer la participation du public ». Dans ce cadre et par cette lettre, la CNDP vous mandate et précise le périmètre de votre mission, ses fondements légaux, afin de vous aider dans l'accomplissement de celle-ci.

Rappel du contexte global de la demande de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre

Le site La Salmagne (85 hectares) a été sélectionné en juin 2024 dans le cadre du dispositif national « sites clés en main France 2030 ». Ce projet consiste en la reconversion de l'aérodrome La Salmagne, propriété de la communauté d'agglomération, en zone d'activité économique susceptible d'accueillir une ou plusieurs entreprises de grande taille génératrices d'emplois pour le territoire. La CAMVS a sollicité la CNDP au mois de juillet 2025 pour l'accompagner dans la reconnaissance et l'approfondissement des enjeux que porte ce projet en terme d'information et de participation du public et des parties prenantes. La CNDP a fait droit à cette demande dans le cadre d'une mission dont l'objet est d'émettre un avis à caractère méthodologique préalable à la définition et à la mise en œuvre par la CAMVS d'une stratégie de concertation.

Une mission visant la production d'avis à caractère méthodologique

Votre mission sera d'émettre un avis à caractère méthodologique sur les dispositifs participatifs à mettre en place par le porteur de projet. Vous êtes également légitimes à formuler des recommandations sur la manière dont le porteur de projet devra informer le public de vos recommandations et des enseignements qu'il tirera de la participation du public. Je souhaite que vous formuliez des conseils méthodologiques sur les modalités de participation du public à prévoir par le porteur de projet afin que les procédures d'information et de participation envisagées apportent toutes les garanties aux publics concernés. L'élaboration de votre avis

méthodologique se fonde sur les valeurs de la CNDP, notamment les principes d'indépendance, de neutralité, de transparence, d'égalité de traitement, d'argumentation et d'inclusion. Au regard de la lettre de saisine et de son instruction, votre avis doit permettre de répondre notamment aux questions suivantes :

- Quels sont les enjeux structurants de la requalification de l'aérodrome en zone d'activités : enjeux économiques, enjeux humains, enjeux environnementaux, enjeux de territoire, enjeux financiers..
- Quels pourraient être sur cette base les périmètres de la concertation (publics concernés et thématiques mises en débat) ?
- Quelles méthodes et quels moyens d'information et de mobilisation du public déployer pour aller vers l'ensemble des publics et favoriser leur implication ?
- Comment déterminer un calendrier adapté pour la conduite de la concertation ?

Vous vous attacherez à conduire votre mission en tenant compte des actions précédemment engagées par la collectivité et les acteurs publics, en prenant en considération les initiatives de développement économique impactant le territoire, et le calendrier des prochaines élections municipales (15 et 22 mars 2026).

Garantir le droit à l'information et à la participation de chaque individu

Pour construire cet avis, il vous faudra, en toute indépendance, analyser le contexte local, les questions qui font débat, les positions des différents acteurs locaux. Il est important que vous puissiez aller à la rencontre des principaux acteurs concernés, afin d'identifier avec précision les sujets qui doivent être soumis au débat. Vous pouvez solliciter auprès du porteur de projet l'accès à tout document vous permettant d'approfondir votre analyse. Vous êtes tenu.e.s à une obligation de neutralité et d'impartialité. Vous devez expliciter le mandat qui vous est confié par la CNDP auprès de tous les acteurs impliqués dans le projet porté par l'agglomération. Je vous invite en outre à prêter attention aux messages qui seraient émis publiquement à propos de votre mission particulière.

Vous remerciant pour votre engagement, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Floran AUGAGNEUR

Monsieur Jean-Louis LAURE
Madame Anne-Marie ROYAL
Avis à caractère méthodologique Reconversion du site La Salmagne (59)

[la commission nationale du débat public](http://la.commission.nationale.du.debat.public)
244 boulevard Saint-Germain – 75007 Paris – France - T. +33 1 40 81 12 63 – floran.augagneur@debatpublic.fr
debatpublic.fr

Annexe 4 – Lettre du préfet de région des Hauts de France



11 JUIN 2024

Pdt/Cab
A. Dir. Eco
Dgs

Le Préfet

Lille, le 30/5/24

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la zone d'activités LA SALMAGNE été sélectionnée dans le cadre du dispositif national « sites clés en main France 2030 » qui vise à accélérer la mobilisation d'un foncier industriel de qualité, dans le contexte de la démarche de sobriété foncière. Votre site de 120 ha a été retenu avec une maturité attendue entre 2025 et 2027.

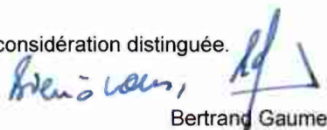
Un site « clé en main France 2030 » est un site préparé pour l'accueil de nouvelles usines. Sa labellisation implique ainsi de remplir des conditions de maturité, avec une feuille de route évaluée par les services de l'État : le site doit être prêt à l'emploi, avec un état des lieux le plus complet possible, et présenter le minimum de risques et le maximum de visibilité pour les porteurs de projets.

Dans le cadre de ce dispositif, votre site va donc bénéficier d'un accompagnement sur-mesure pour devenir véritablement « clés en main ». Cet accompagnement va débuter par une ingénierie de projet qui sera réalisée par le cabinet EY, en lien avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe, afin de vous accompagner dans la structuration de votre feuille de route. Cette ingénierie se structurera en deux temps :

- phase 1 : état des lieux des sites et échanges sur les enjeux des sites avec les acteurs du territoire ;
- phase 2 : définition d'un plan d'action par site.

Cependant, il me semble important de vous rappeler que si, à l'issue de cette phase d'ingénierie, votre site ne correspondait pas au cahier des charges du dispositif (forte incertitude sur la concrétisation du projet, site qui ne pourra pas être prêt avant 2030...), il pourra être redirigé vers d'autres dispositifs plus adaptés à ses besoins.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.


Bertrand Gaume

Monsieur Bernard BAUDOUX
Communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre
1 Place du pavillon
59603 Maubeuge CEDEX

Copies :

- madame la secrétaire générale de la préfecture du nord
- madame la sous-préfète d'Avesnes-sur-Helpe

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE Cedex
Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.hauts-de-france.gouv.fr
Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Annexe 5 – Entretiens réalisés

CAMVS	Président Vice-président à l'action économique Vice-président au tourisme Directeur Général des services DGA Action économique Cheffe de Projet Régisseur Ancien Président
Maubeuge	Maire 1 conseiller municipal 2 conseillères municipales d'opposition Ancien Maire
Vieux Reng	Maire et une partie du conseil municipal
Elesmes	Maire et 1 adjoint
Marpent	Maire
Etat	Sous-Préfète d'arrondissement Services de la DREAL Services de la DREETS Services de la DGAC
Usagers de la Salmagne avec convention de mise à disposition de terrains, bâtiments et installations aéroportuaires	Couple d'agriculteurs exploitants Représentants des Parachutistes Entreprises Représentants du Vol à Voile, Vol en planeur (CRVPODF)
Associations sans convention de mise à disposition de terrains, bâtiments et installations aéroportuaires	Membres de l'ADDAS Président de FNE

Acteurs du territoire	Equipe de l'Agence d'urbanisme Directrice de Réussir en Sambre
Acteurs économiques	Equipe de la CCI Equipe de Nord France Invest
Autre	Chargé de mission ADEME Equipe bureau étude EGIS

D'autres acteurs sollicités, ou ayant contacté les garants, n'ont pu donner lieu à entretien dans le cadre du calendrier de la mission

